

Thomas HOBBS (1659)

De la liberté

Traduction originale de M. Philippe Folliot,
Professeur de philosophie au Lycée Ango, Dieppe, Normandie.
septembre 2002.

Un document produit en version numérique par Philippe Folliot, collaboratrice bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie

Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr

Site web: <http://www.philotra.com>

<http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
dirigée et fondée par Jean-Marie Tremblay,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Site web: http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Un document produit en version numérique par M. Philippe Folliot, bénévole,
Professeur de philosophie au Lycée Ango à Dieppe en Normandie
Courriel: folliot.philippe@club-internet.fr
Site web: <http://www.philotra.com>
<http://perso.club-internet.fr/folliot.philippe/>
à partir de :

John Stuart Mill (1659),

De la liberté

traduit de l'anglais par Philippe Folliot à partir de

ON LIBERTY
Harvard Classics Volume 25
Copyright 1909 P.F. Collier & Son

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, 12 points.
Pour les citations : Times 10 points.
Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft
Word 2000 pour Windows

Mise en page sur papier format
LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 2 septembre 2002 à Chicoutimi, Québec.

Table des matières

De la liberté

Chapitre 1 : [Introduction](#)

Chapitre 2 : De la liberté de pensée et de discussion

Chapitre 3 : De l'individualité comme l'un des éléments du bien-être

Chapitre 4 : Des limites de l'autorité sur l'individu

Chapitre 5 : Applications

De la liberté

Chapitre I

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Le sujet de cet Essai ¹ n'est pas la Liberté dite Liberté de la Volonté ², [doctrine] ³ opposée de façon regrettable à la doctrine appelée improprement doctrine de la Nécessité Philosophique, mais la Liberté Civile, ou Liberté Sociale ⁴ : la nature et les limites du pouvoir qui peut être légitimement exercé sur les individus. Une question qui a été rarement posée, et qui n'a guère été l'objet de débats théoriques ⁵, mais qui influence profondément les controverses pratiques de l'époque par sa présence latente, et qui est vraisemblablement sur le point d'être reconnue comme la question vitale de l'avenir. Elle est si loin d'être neuve qu'elle a, presque depuis les époques les plus éloignées, divisé l'humanité, mais, dans la période de progrès ⁶ dans laquelle ⁷ les

¹ Avertissement du traducteur : notre intention a surtout été de respecter le texte de Mill de la façon la plus fidèle. Quand il fallait choisir entre, d'un côté le style et la beauté de la forme, et de l'autre la fidélité, nous avons toujours sacrifié la forme. L'exception a bien sûr été faite quand une excessive fidélité aurait conduit à des constructions inhabituelles, voire incorrectes. (NdT)

² "Liberty of the Will", autrement dit le libre arbitre. (NdT)

³ Les [...] signalent que le mot a été ajouté par le traducteur. (NdT)

⁴ "Civil, or Social Liberty". (NdT)

⁵ "A question seldom stated, and hardly ever discussed, in general terms". J'ai ignoré "ever". (NdT)

⁶ "in the stage of progress". (NdT)

⁷ Passage lourd, mais dont la forme s'explique par une volonté d'être fidèle à Mill. (NdT)

parties les plus civilisées de l'espèce sont aujourd'hui entrées, elle se présente sous de nouvelles conditions, et requiert un traitement différent et plus fondamental. La lutte entre la Liberté et l'Autorité est le trait le plus remarquable dans les périodes de l'histoire qui nous sont familières depuis l'enfance, en particulier la Grèce, Rome, et l'Angleterre. Mais jadis c'était un combat entre des sujets, ou certaines classes de sujets, et le gouvernement ¹. Par liberté, on entendait la protection contre la tyrannie des dirigeants politiques ². Les dirigeants étaient conçus (à l'exception de certains gouvernements populaires ³ de Grèce) comme étant dans une situation nécessairement opposée ⁴ à celle du peuple qu'ils dirigeaient. Il s'agissait du gouvernement d'un Seul, ou du gouvernement d'une tribu ou d'une caste, qui devaient leur autorité à l'héritage ou à la conquête, qui, en tout cas, ne la tenaient pas de la volonté ⁵ des gouvernés, et les hommes n'osaient pas, ou ne désiraient pas, élever des contestations contre cette suprématie, quelles que fussent les précautions à prendre contre son exercice oppressif ⁶. Le pouvoir était considéré comme nécessaire, mais aussi comme hautement dangereux, comme une arme que les dirigeants pouvaient essayer d'utiliser contre leurs sujets autant que contre leurs ennemis extérieurs. Pour empêcher que les membres les plus faibles de la communauté ne soient victimes d'innombrables vautours, il était nécessaire qu'il y ait un animal de proie ⁷ plus fort que les autres, chargé de les tenir en respect ⁸. Mais comme le roi des vautours n'était pas moins acharné à faire sa proie du troupeau que les harpies ⁹ inférieures, il était indispensable d'être perpétuellement prêts à se protéger de son bec et de ses serres. Le but des patriotes était par conséquent de poser des limites au pouvoir, limites que le dirigeant devait subir pour exercer ce pouvoir sur la communauté ¹⁰, et cette restriction était ce qu'ils entendaient par liberté. On essaya de deux façons. Premièrement, en obtenant une reconnaissance de certaines immunités, nommées libertés politiques ou droits ¹¹, dont la violation était considérée comme un manquement au devoir du dirigeant, et que le dirigeant ne pouvait transgresser sans qu'une résistance spécifique, une rébellion générale ne soit tenue pour légitime ¹². Le second moyen, généralement plus tardif, fut l'établissement de freins constitutionnels ¹³, par lesquels le consentement ¹⁴ de la communauté, ou d'un corps quelconque supposé représenter ses intérêts, était rendu nécessaire pour certains des actes les plus importants du pouvoir gouvernemental ¹⁵. Dans la plupart des pays Européens, le pouvoir dirigeant a été plus ou moins contraint de se soumettre au premier de ces modes de restriction. Il n'en fut pas ainsi du second. Acquérir [ces freins constitutionnels] ou, s'ils en jouissaient déjà en

¹ "gouvernement". (NdT)

² "the tyranny of the political rulers". On pourrait éventuellement traduire par "souverains". (NdT)

³ "popular governments". (NdT)

⁴ "in a necessarily antagonistic position". On eût pu conserver le mot "antagoniste" en modifiant la construction grammaticale de la phrase.

⁵ "pleasure" : la volonté, le bon plaisir. (NdT)

⁶ "against its oppressive exercise". (NdT)

⁷ "an animal of prey". (NdT)

⁸ "commissioned to keep them down". (NdT)

⁹ Il est inutile de rappeler que les harpies étaient des monstres fabuleux à tête de femme à et à corps d'oiseau, munis de griffes acérées. C'est aussi le nom d'un rapace d'Amérique du Sud. (NdT)

¹⁰ "was to set limits to the power which the ruler should be suffered to exercise over the community". (NdT)

¹¹ "a recognition of certain immunities, called political liberties or rights". (NdT)

¹² "justifiable". (NdT)

¹³ "the establishment of constitutional checks". (NdT)

¹⁴ "consent". (NdT)

¹⁵ "the governing power". (NdT)

partie, parfaire cette acquisition, devint partout le principal but des amoureux de la liberté. Et aussi longtemps que les hommes se contentèrent de combattre un ennemi par un autre, et d'être dirigés par un maître, à condition d'être garantis plus ou moins efficacement contre sa tyrannie, ils ne portèrent pas leurs aspirations au-delà.

Toutefois, dans le progrès des affaires humaines, vint le temps où les hommes cessèrent de penser que c'était une nécessité naturelle ¹ que leurs gouvernants forment un pouvoir indépendant, opposé à leurs propres intérêts ². Il leur apparut bien meilleur que les différents magistrats de l'Etat soient leurs locataires ³ ou délégués, révocables selon leur bon plaisir ⁴. De cette façon seulement, leur semblait-il, pourraient-ils avoir une complète assurance que les pouvoirs du gouvernement ne pourraient pas commettre des abus à leur désavantage. Par degrés, cette nouvelle revendication - des dirigeants électifs et temporaires ⁵ - devint l'objet principal des efforts du parti populaire ⁶, partout où un tel parti existait, et remplaça, dans une mesure considérable, les efforts antérieurs faits pour limiter le pouvoir des dirigeants. Tandis que la lutte se poursuivait pour faire en sorte que le pouvoir dirigeant émanât du choix périodique des gouvernés ⁷, certaines personnes commencèrent à penser qu'on avait attaché trop d'importance à la restriction du pouvoir lui-même. C'était (semblait-il) une ressource ⁸ contre les dirigeants dont les intérêts étaient habituellement opposés à ceux du peuple. Ce que l'on voulait désormais, c'est que les dirigeants s'identifient avec le peuple, que leur intérêt et leur volonté soient nécessairement l'intérêt et la volonté de la nation ⁹. La nation n'avait pas besoin de se protéger contre sa propre volonté. On ne pouvait craindre qu'elle se tyrannise elle-même ¹⁰. Que les dirigeants fussent effectivement responsables ¹¹ devant elle, promptement révocables par elle, et elle serait en mesure de leur confier un pouvoir dont elle dicterait l'usage qui devrait en être fait ¹². Leur pouvoir ne serait plus que le propre pouvoir de la nation, concentré, et dans une forme propice à son exercice. Cette façon de penser, ou plutôt peut-être de sentir, fut courante dans la dernière génération du libéralisme Européen ¹³, et elle prédomine encore, apparemment, dans sa section continentale. Ceux qui admettent une limite à ce que le gouvernement peut faire, sauf dans le cas des gouvernements qui, pensent-ils, ne devraient pas exister ¹⁴, se détachent comme de brillantes exceptions parmi les penseurs politiques du Continent. Une semblable

¹ "a necessity of nature". (NdT)

² Le non-respect de la concordance des temps est voulu. (NdT)

³ Donc non propriétaires de l'Etat. (NdT)

⁴ Ou "volonté". (NdT)

⁵ "elective and temporary rulers". (NdT)

⁶ "the popular party". (NdT)

⁷ "As the struggle proceeded for making the ruling power emanate from the periodical choice of the ruled". (NdT)

⁸ Nous aurions tendance à dire, en Français : "C'était simplement (uniquement) une ressource ...", mais l'adverbe n'est pas dans le texte de Mill. (NdT)

⁹ "the interest and will of the nation". (NdT)

¹⁰ "There was no fear of its tyrannizing over itself". Même remarque que précédemment. Le non-respect de la concordance des temps est volontaire. (NdT)

¹¹ "effectually responsible". (NdT)

¹² "and it could afford to trust them with power of which it could itself dictate the use to be made.". (NdT)

¹³ "among the last generation of European liberalism". (NdT)

¹⁴ "except in the case of such governments as they think ought not to exist". (NdT)

tendance d'opinion ¹ aurait pu aujourd'hui prévaloir chez nous si les circonstances qui l'encouragèrent pour un temps étaient demeurées les mêmes.

Mais, dans les théories politiques et philosophiques, aussi bien que chez les personnes, le succès révèle des défauts et des infirmités ² que l'échec aurait pu cacher à l'observation. L'idée que les peuples n'ont pas besoin de limiter leur pouvoir sur eux-mêmes pouvait sembler évidente ³ tant que le gouvernement populaire ⁴ n'était que l'objet des rêves, ou des lectures qui montraient que ces gouvernements avaient existé il y a bien longtemps dans le passé. Cette idée ne fut pas forcément modifiée par les aberrations passagères ⁵ telles que celles de la Révolution Française, dont les pires furent l'ouvrage d'une minorité usurpatrice ⁶, et qui, en tout cas, n'étaient pas les fruits permanents des institutions populaires, mais une poussée de révolte soudaine et convulsive contre le despotisme monarchique et aristocratique ⁷. Avec le temps, cependant, une république démocratique vint occuper une large part de la surface de la terre et s'imposa comme l'un des membres les plus puissants de la communauté des nations ⁸, et le gouvernement élu et responsable [devant le peuple] devint l'objet des observations et des critiques qui se présentent à tout grand fait existant. On s'aperçut alors que des phrases telles que "autonomie politique" ⁹ et "le pouvoir du peuple sur le peuple" n'exprimaient pas le véritable état des choses. Ceux qui exercent le pouvoir ne sont pas toujours les mêmes que ceux sur lesquels ce pouvoir est exercé, et "l'autonomie politique" dont on parle n'est pas le gouvernement de chacun par lui-même, mais le gouvernement de chacun par tous les autres. Et qui plus est, la volonté du peuple signifie dans la pratique la volonté du plus grand nombre, ou de la partie la plus active du peuple, ou de ceux qui réussissent à se faire passer pour la majorité ¹⁰. Le peuple, par conséquent, peut vouloir opprimer ¹¹ une partie du peuple, et des précautions sont aussi nécessaires contre cela que contre tout autre abus de pouvoir ¹². C'est pourquoi la restriction du pouvoir sur les individus ne perd aucunement de son importance quand les détenteurs du pouvoir doivent régulièrement rendre des comptes ¹³ à la communauté, c'est-à-dire au parti le plus fort. Cette façon de voir les choses, se recommandant également à l'intelligence des penseurs et à l'inclination de ces classes importantes de la société Européenne dont les intérêts réels ou supposés sont défavorables à la démocratie, n'a eu aucune difficulté à s'établir, et, dans les spéculations politiques, "la tyrannie de la majorité" ¹⁴ est désormais généralement incluse parmi les maux contre lesquels la société doit rester sur ses gardes ¹⁵.

¹ "A similar tone of sentiment". (NdT)

² "faults and infirmities". (NdT)

³ "axiomatic". (NdT)

⁴ "popular government". (NdT)

⁵ "temporary aberrations". (NdT)

⁶ "an usurping few". (NdT)

⁷ "but to a sudden and convulsive outbreak against monarchical and aristocratic despotism". (NdT)

⁸ "made itself felt as one of the most powerful members of the community of nations". (NdT)

⁹ "self-government". (NdT)

¹⁰ "those who succeed in making themselves accepted as the majority". (NdT)

¹¹ "oppress". (NdT)

¹² "and precautions are as much needed against this, as against any other abuse of power". (NdT)

¹³ "accountable". (NdT)

¹⁴ ""the tyranny of the majority"". (NdT)

¹⁵ Voir Tocqueville : *De la démocratie en Amérique*. (NdT)

Comme les autres tyrannies, la tyrannie de la majorité maintint d'abord les hommes dans la peur ¹ - et c'est encore souvent le cas - principalement en agissant à travers les actes des autorités publiques. Mais des personnes, réfléchissant, s'aperçurent que, quand la société elle-même est le tyran ² - que la société, collectivement, tyrannise les individus isolés qui la composent - ses moyens d'exercer sa tyrannie ne sont pas limités aux actes qu'elle peut accomplir par le biais ³ de ses fonctionnaires politiques. La société peut exécuter et elle exécute de fait ses propres ordres; et si elle donne de mauvais ordres au lieu d'en donner des bons, ou des ordres dans des domaines où elle ne devrait pas s'immiscer du tout, elle exerce une tyrannie sociale plus redoutable ⁴ que de nombreuses sortes d'oppression politique, tyrannie qui, même si elle ne se maintient pas habituellement par des sanctions pénales extrêmes ⁵, laisse peu de moyens de s'échapper, pénétrant très profondément dans les détails de la vie, et asservissant ⁶ l'âme elle-même. Par conséquent, se protéger contre la tyrannie des magistrats n'est pas suffisant. Il est nécessaire de se protéger aussi contre la tyrannie de l'opinion et du sentiment dominants, contre la tendance de la société à imposer, par d'autres moyens que les peines civiles, ses propres idées et ses propres pratiques ⁷ comme règles de conduite à ceux qui diffèrent d'elle, contre la tendance à entraver le développement, et, si c'est possible, à empêcher la formation d'une individualité ⁸ qui ne soit pas en harmonie avec ses points de vue ⁹, [et contre la tendance] à contraindre tous les caractères à se façonner sur son propre modèle. Il y a une limite à l'ingérence légitime de l'opinion collective dans l'indépendance individuelle ¹⁰, et trouver cette limite, et la maintenir contre l'empiétement ¹¹, est aussi indispensable à la bonne marche des affaires humaines qu'à la protection contre le despotisme politique.

Mais bien que cette proposition ne soit probablement pas contestée en théorie ¹², la question pratique, où placer la limite - comment établir l'équilibre adapté ¹³ entre l'indépendance individuelle et le contrôle social - est un sujet où presque tout reste à faire. Tout ce qui fait la valeur de l'existence dépend de l'application de restrictions ¹⁴ aux actions d'autrui. Il faut donc que soient imposées des règles de conduite, par la loi en premier lieu, et [en second lieu] par l'opinion, dans de nombreux domaines qui ne sont pas du ressort de l'action de la loi. Ce que ces règles doivent être, c'est la principale question des affaires humaines, et à l'exception d'un petit nombre de cas manifestes, c'est une des questions où le moins de progrès a été fait pour trouver une réponse ¹⁵. Il n'y a pas deux époques, et pour ainsi dire pas deux pays qui l'aient

¹ Passage assez difficile. Littéralement "était tenue en crainte", donc tenait en crainte, inspirait la crainte.

² "when society is itself the tyrant". (NdT)

³ Littéralement "par les mains". (NdT)

⁴ "more formidable". (NdT)

⁵ "though not usually upheld by such extreme penalties". (NdT)

⁶ Asservir, captiver. Le verbe - et c'est très important pour la compréhension de notre auteur - ne renvoie pas au seul domaine politique. Il appartient au registre amoureux. (NdT)

⁷ "its own ideas and practices". (NdT)

⁸ "individuality". (NdT)

⁹ "ways". Traduire par "ses orientations" semble possible. (NdT)

¹⁰ "the legitimate interference of collective opinion with individual independence". (NdT)

¹¹ "encroachment". (NdT)

¹² "in general terms". (NdT)

¹³ "the fitting adjustment" : l'ajustement correct, le juste milieu. (NdT)

¹⁴ "on the enforcement of restraints". (NdT)

¹⁵ "is one of those which least progress has been made in resolving". (NdT)

tranchée de la même façon, et la décision d'une époque ou d'un pays est un sujet d'étonnement pour les autres. Pourtant, les gens d'une époque donnée ne soupçonnent pas plus de difficulté en elle que si c'était une question sur laquelle les hommes aient toujours été d'accord. Les règles qui ont cours chez eux leur semblent évidentes et justifiées par elles-mêmes ¹. Cette illusion presque universelle ² est l'un des exemples de l'influence magique de l'accoutumance ³, qui n'est pas seulement, comme le proverbe le dit, une seconde nature, mais qui est constamment prise par erreur pour la première. L'effet de la coutume, qui est d'empêcher que des doutes soient émis à l'égard des règles de conduite ⁴ que les individus s'imposent les uns aux autres, est d'autant complet que c'est une question sur laquelle on ne considère pas nécessaire de produire des raisons, que ce soit pour les autres ou que ce soit pour soi-même. Les gens sont accoutumés à croire, et ont été encouragés dans cette croyance par ceux qui ambitionnent la qualité de philosophe, que leurs sentiments ⁵, sur des questions de cette nature, sont meilleurs que des raisons ⁶, et les raisons deviennent [ainsi] superflues ⁷. Le principe pratique qui les conduit à leurs opinions sur la régulation de la conduite humaine est le sentiment qui se trouve dans l'esprit de chacun : l'individu veut que tout le monde agisse comme lui, et les autres, dont il est solidaire, voudraient qu'il agisse comme eux. En vérité, personne ne s'avoue que son critère ⁸ de jugement est son goût ⁹ personnel, mais une opinion sur un point de conduite, qui n'est pas soutenue par des raisons, ne peut compter que comme la préférence d'une seule personne ¹⁰; et si les raisons, quand elles sont données, invoquent une préférence semblable sentie par d'autres personnes, ce n'est encore que le goût de plusieurs personnes, au lieu d'être celui d'un seul. La préférence personnelle d'un homme ordinaire, quelconque, ainsi soutenue, n'est pas seulement une raison qui le satisfait parfaitement, mais c'est [aussi] la seule qu'il possède pour ses idées de la moralité, du goût et des convenances, idées qui ne sont pas expressément notées dans le credo de sa religion, [mais] qui [constituent] son seul guide, même pour l'interpréter ¹¹. En conséquence, les opinions des hommes sur ce qui est louable ou blâmable ¹² sont affectées par tout un ensemble de causes variées qui influencent leurs souhaits à l'égard de la conduite d'autrui, et qui sont aussi nombreuses que celles qui déterminent leurs souhaits sur toute autre question : parfois, leur raison, à d'autres moments leurs préjugés et leurs superstitions ¹³, souvent leurs sentiments sociaux, plus rarement leurs sentiments antisociaux, leur envie ou leur jalousie, leur arrogance ou leur mépris, mais plus couramment leurs désirs ou leurs craintes ¹⁴, l'intérêt personnel, légitime ou illégitime. Partout où il y a une classe dominante ¹⁵, une grande partie de la moralité du pays émane de ses intérêts de classe, et de ses sentiments de supériorité

¹ "appear to them self-evident and self-justifying". (NdT)

² "This all but universal illusion". (NdT)

³ "custom". (NdT)

⁴ "in preventing any misgiving respecting the rules of conduct". (NdT)

⁵ "feelings". (NdT)

⁶ "are better than raisons". (NdT)

⁷ Exactement "non nécessaires". (NdT)

⁸ "standard". (NdT)

⁹ "his own liking" : ce qu'il aime personnellement. On eût pu traduire par "penchant". (NdT)

¹⁰ "can only count as one person's preference". (NdT)

¹¹ "which are not expressly written in his religious creed; and his chief guide in the interpretation even of that". (NdT)

¹² "on what is laudable or blamable". (NdT)

¹³ "their prejudices or superstitions". (NdT)

¹⁴ Précisément leurs craintes pour eux-mêmes. (NdT)

¹⁵ "an ascendant class". (NdT)

de classe. La moralité entre Spartiates et Ilotes, entre planteurs et nègres, entre princes et sujets, entre nobles et roturiers, entre hommes et femmes, a été, pour la plus grande part, la création de ces intérêts de classe et de ces sentiments; et les sentiments ainsi engendrés réagissent en retour ¹ sur les sentiments ² moraux des membres de cette classe dominante, dans les relations qu'ils ont entre eux. Là où, d'un côté, une classe précédemment dominante qui a perdu sa position dominante, ou là où sa position dominante est impopulaire, les sentiments moraux qui prédominent portent fréquemment l'empreinte d'une aversion intolérante ³ de toute supériorité. Un autre grand principe, qui détermine les règles de conduite imposées par la loi ou l'opinion, qui dictent ce qu'on peut faire et ce dont on doit s'abstenir ⁴, a été la servilité de l'humanité envers les supposées préférences et aversions de ses maîtres temporels, ou de ses dieux. Cette servilité, quoiqu'essentiellement égoïste, n'est pas hypocrite. Elle donne naissance à de véritables sentiments de répugnance, et elle conduisit les hommes à brûler les magiciens et les hérétiques. Parmi les nombreuses influences les plus viles, les intérêts généraux et manifestes de la société ont bien sûr eu leur part, et une large part, dans l'orientation des sentiments moraux, moins pour une question de raison, ou pour leur propre compte, que comme une conséquence des sympathies et des antipathies qui en naquirent. Et les sympathies et les antipathies, qui ont [pourtant] peu à voir, ou rien à voir avec les intérêts de la société, se sont fait sentir dans l'établissement des morales d'une façon tout aussi considérable.

Les attirances et les aversions de la société ⁵, ou de quelque partie puissante ⁶ de cette société, sont ainsi la chose principale qui a pratiquement déterminé les règles à observer de façon générale sous la sanction des lois ou de l'opinion. Et, en général, ceux qui ont été en avant de la société pour ce qui est de la pensée et du sentiment ⁷ ont laissé cet état de choses inattaqué dans son principe ⁸, même s'ils peuvent être entrés en conflit avec sur certains détails. Leur tâche a été d'enquêter sur les choses que la société devrait aimer ou fuir ⁹, plutôt que de se demander si ses attirances et ses aversions devaient être une loi pour les individus. Ils préférèrent s'efforcer de modifier les sentiments de l'humanité ¹⁰ sur les points particuliers où ils étaient eux-mêmes hérétiques ¹¹, plutôt que de faire cause commune avec la totalité des hérétiques pour la défense de la liberté. Le seul cas où le fondement le plus noble ¹² a été pris pour principe et maintenu avec cohérence ¹³ par tous, excepté un individu ici et là, est celui de la croyance religieuse : un cas instructif à de nombreux égards, d'autant plus qu'il

¹ La redondance est dans le texte anglais : "rect in turn". (NdT)

² "sentiment" est un terme dont le sens est (comme parfois en France : "c'est mon sentiment") assez large. Il dépasse le domaine simplement affectif pour désigner les opinions, les idées, les conceptions.

³ "an impatient dislike". (NdT)

⁴ J'ai modifié la construction de la phrase. Mill écrit : "Another grand determining principle of the rules of conduct, both in act and forbearance which have been enforced by law or opinion, has been the servility ...". (NdT)

⁵ "The likings and dislikings of society". (NdT)

⁶ "powerful portion". Mill n'utilise pas ici le mot "class". (NdT)

⁷ "sentiment" est un terme dont le sens est (comme parfois en France : "c'est mon sentiment") assez large. Il dépasse le domaine simplement affectif pour désigner les opinions, les idées, les conceptions.

⁸ "unassailed in principle". (NdT)

⁹ "like or dislike". (NdT)

¹⁰ "They preferred endeavouring to alter the feelings of mankind". (NdT)

¹¹ Mill emploie volontairement le mot "heretics". (NdT)

¹² "higher ground" : expression délicate vu la polysémie du mot "ground". (NdT)

¹³ "has been taken on principle and maintained with consistency". (NdT)

constitue l'exemple le plus frappant de la faillibilité de ce qu'on nomme le sens moral ¹, car l'odium theologicum ², chez un bigot sincère, est l'un des cas les plus clairs ³ du sentiment moral ⁴. Ceux qui, les premiers, brisèrent le joug de celle qui s'était nommée elle-même l'Eglise Universelle ⁵ étaient en général aussi peu disposés à permettre la différence d'opinions religieuses ⁶ que l'église ⁷ elle-même. Quand la chaleur du conflit se calma, sans donner une victoire totale à aucun parti, et alors que chaque église, chaque secte fut réduite à limiter ses espérances en demeurant en possession du terrain qu'elle occupait déjà, les minorités, voyant qu'elles n'avaient aucune chance de devenir majorités, furent sous la nécessité de prier ceux qu'ils n'avaient pas pu convertir de leur permettre d'avoir une opinion différente ⁸. C'est pourquoi c'est sur ce champ de bataille presque exclusivement qu'on a revendiqué ⁹, sur de larges principes, les droits de l'individu contre la société, et que la prétention de la société à exercer son autorité sur les dissidents ¹⁰ a été ouvertement remise en question. Les grands écrivains, auquel le monde doit ce qu'il possède de liberté religieuse, ont pour la plupart affirmé la liberté de conscience comme un droit irrévocable ¹¹, et ont nié de façon absolue que l'être humain dût rendre compte aux autres de sa croyance religieuse. Néanmoins, l'intolérance est si naturelle aux hommes que, dans tout ce dont ils se soucient vraiment, cette liberté religieuse n'a été presque nulle part réalisée dans la pratique, sauf là où l'indifférence religieuse ¹², qui n'apprécie pas de voir sa paix troublée par des querelles théologiques, a mis son poids dans la balance. Dans l'esprit de presque tous les croyants ¹³, même dans les pays les plus tolérants, ce devoir de tolérance est admis avec des réserves implicites. Une personne supportera qu'on soit d'avis contraire sur les questions qui ont trait au gouvernement de l'Eglise, mais pas sur les dogmes, un autre tolérera tout le monde hormis les Papistes ¹⁴ et les Unitariens ¹⁵, un autre tous ceux qui croient en la religion révélée, et une minorité étendra davantage sa charité, mais s'arrêtera à la croyance en un Dieu et en une vie future. Partout où le sentiment de la majorité ¹⁶ est encore authentique et intense, on s'aperçoit que la prétention à être obéi a peu diminué.

En Angleterre, avec les circonstances particulières de notre histoire politique, bien que le joug de l'opinion ¹⁷ soit peut-être plus pesant, celui des lois est plus léger que dans la plupart des autres pays d'Europe, nous sommes considérablement jaloux de

¹ "what is called the moral sense". (NdT)

² "l'aversion théologique". (NdT)

³ Sans équivoque, net, clair ("unequivocal"). (NdT)

⁴ "moral feeling". (NdT)

⁵ L'Eglise Catholique. N'oublions que le Latin "catholicus" vient du Grec "katholikos" qui signifie "universel". (NdT)

⁶ "to permit difference of religious opinion". (NdT)

⁷ Sans majuscule chez Mill. (NdT)

⁸ "for permission to differ". (NdT)

⁹ D'autres traductions sont possibles : "qu'on a fait valoir", "qu'on a imposé (soutenu, affirmé, établi, etc.)". (NdT)

¹⁰ "dissentients". (NdT)

¹¹ "have mostly asserted freedom of conscience as an indefeasible right". (NdT)

¹² "religious indifference". (NdT)

¹³ "almost all religious persons". (NdT)

¹⁴ Qui se soumet à l'autorité du pape (Les Anglicans ne sont évidemment pas papistes). (NdT)

¹⁵ Protestants qui nient la Trinité. (NdT)

¹⁶ "Wherever the sentiment of the majority" : sentiment ou opinion. (NdT)

¹⁷ "the yoke of opinion". (NdT)

notre conduite privée face à l'intrusion ¹ directe du pouvoir législatif et exécutif, pas tant par égard (légitime) pour l'indépendance de l'individu que par l'habitude, qui subsiste encore, de regarder le gouvernement comme représentant un intérêt opposé à celui du public. La majorité n'a pas encore appris à considérer ² le pouvoir du gouvernement comme son pouvoir, ou ses opinions comme ses opinions. Quand elle le fera, la liberté individuelle sera probablement beaucoup plus exposée à l'intrusion ³ du gouvernement qu'elle ne l'est déjà à celle de l'opinion publique. Mais, jusqu'à présent, il y a une somme considérable de sentiments prêts à l'appel contre toute tentative de la loi de contrôler les individus dans des domaines où ils n'étaient pas accoutumés jusqu'alors à être contrôlés par elle, et ceci avec très peu de discernement ⁴ [pour savoir] si le domaine est, ou n'est pas, à l'intérieur de la sphère légitime du contrôle légal ⁵. A tel point que le sentiment, hautement salubre pour l'ensemble, est peut-être aussi souvent entièrement déplacé qu'entièrement bien fondé dans les cas particuliers de son application ⁶.

Il n'y a, en fait, aucun principe reconnu par lequel l'opportunité ou l'inopportunité de l'intervention du gouvernement est déterminée dans la pratique ⁷. Les gens décident selon leurs préférences personnelles. Certains, partout où il voient quelque bien à réaliser, ou quelque mal auquel il faut remédier, inciteraient volontiers le gouvernement à se charger de l'affaire, tandis que d'autres préfèrent supporter presque tous les maux sociaux ⁸ plutôt que d'ajouter une affaire aux bureaux qui s'occupent des intérêts humains ⁹ relevant du contrôle gouvernemental. Et les hommes se rangent d'un côté ou de l'autre dans chaque cas particulier, selon l'orientation générale de leurs sentiments, ou selon le degré d'intérêt qu'ils éprouvent pour la chose particulière qui est proposée à l'action du gouvernement ¹⁰, ou selon la croyance qu'ils entretiennent que le gouvernement fera ou ne fera pas les choses de la façon qu'ils préfèrent, mais très rarement en tenant compte d'une opinion à laquelle ils adhèrent de façon cohérente ¹¹, pour ce qui est des choses qu'il serait opportun que le gouvernement fasse. Et il me semble que, en conséquence de cette absence de règle, de principe ¹², chaque camp a aussi souvent tort que l'autre, l'intervention du gouvernement étant, avec une fréquence presque égale, improprement invoquée et improprement condamnée.

L'objet de cet essai est de soutenir un principe très simple dont la fonction est de régir les échanges de la société avec les individus qui se font par le biais de la con-

¹ "interference" : intrusion, intervention, ingérence (mais certainement pas "interférence" dans ce contexte). (NdT)

² "not yet learnt to feel". Il s'agit ici plus d'un processus d'intériorisation quasiment affective que d'un acte intellectuel. (NdT)

³ "invasion". (NdT)

⁴ "very little discrimination". (NdT)

⁵ "within the legitimate sphere of legal control". (NdT)

⁶ "insomuch that the feeling, highly salutary on the whole, is perhaps quite as often misplaced as well grounded in the particular instances of its application". (NdT)

⁷ "customarily tested". (NdT)

⁸ Littéralement, la somme (l'ensemble) du mal social : "almost any amount (somme) of social evil". (NdT)

⁹ Passage difficile à rendre : "to the departments of human interests". (NdT)

¹⁰ Il paraît impossible de conserver en même temps le conditionnel et le verbe "to propose" : "in the particular thing which it is proposed that the government should do". (NdT)

¹¹ "but very rarely on account of any opinion to which they consistently adhere". (NdT)

¹² "this absence of rule or principle". (NdT)

trainte et du contrôle, que les moyens utilisés soient, ou la force physique sous la forme de sanctions légales, ou la coercition morale exercée par l'opinion publique ¹. Ce principe est que la seule fin pour laquelle les hommes sont autorisés, individuellement ou collectivement, à intervenir dans la liberté d'action d'un quelconque concitoyen ² est de se protéger ³, que le seul but en vue duquel le pouvoir peut être légitimement exercé ⁴ sur un membre de la communauté, contre sa volonté, est d'empêcher qu'il ne nuise aux autres. Son propre bien, qu'il soit physique ou moral, n'est pas une justification suffisante ⁵. Il ne peut pas légitimement être forcé de faire quelque chose ou de s'en abstenir parce que ce serait ⁶ mieux pour lui d'agir ainsi, parce que cet acte le rendrait plus heureux, ou parce que dans l'opinion des autres, agir ainsi serait sage, ou même juste ⁷. Ce sont de bonnes raisons pour lui faire des remontrances, ou pour le raisonner, ou pour le persuader, ou pour le prier [de faire quelque chose], mais pas pour le contraindre ou lui infliger quelque tort, au cas où il agirait autrement. Pour justifier cela, il faut estimer que la conduite dont on veut qu'il se détourne ⁸ produit du tort à autrui. La seule part de la conduite de quelqu'un qui soit du ressort de la société, est celle qui concerne autrui. Pour ce qui est de la part qui ne concerne que lui-même, son indépendance est, de droit, absolue ⁹. Sur lui-même, sur son propre corps et son propre esprit, l'individu est souverain ¹⁰.

Il n'est peut-être guère nécessaire de dire que cette doctrine n'entend s'appliquer qu'aux êtres humains dans la maturité de leurs facultés. Nous ne parlons pas des enfants, ou des jeunes gens au-dessous de l'âge de la majorité ¹¹ fixé par la loi. Ceux qui sont encore à un âge qui requiert qu'on prenne soin d'eux doivent être protégés contre leurs propres actions aussi bien que contre les nuisances extérieures. Pour la même raison, nous pouvons exclure de notre considération ces états arriérés de la société où l'espèce elle-même peut être considérée comme mineure ¹². Les difficultés [rencontrées] au début du chemin du progrès spontané sont si grandes, qu'on a rarement le choix des moyens pour les surmonter ¹³, et un souverain ¹⁴ progressiste ¹⁵ est autorisé ¹⁶ à user de n'importe quel expédient pour atteindre un but, peut-être autrement inaccessible. Le despotisme est un mode légitime de gouvernement quand on a affaire à des barbares, pourvu que la fin soit leur amélioration, et que les moyens soient justifiés par la réalisation de cette fin dans les faits ¹⁷. La liberté, en tant que

¹ "or the moral coercion of public opinion". (NdT)

² "of any of their number". (NdT)

³ "is self-protection". (NdT)

⁴ "rightfully exercised". (NdT)

⁵ "a sufficient warrant". (NdT)

⁶ Mill utilise le futur simple de l'indicatif. En Français, le présent du conditionnel semble plus indiqué. (NdT)

⁷ "would be wise, or even right". (NdT)

⁸ "which it is desired to deter him". (NdT)

⁹ "his independence is, of right, absolute". (NdT)

¹⁰ "the individual is sovereign". (NdT)

¹¹ Exactement : "l'âge de l'état d'homme (adulte) ou de l'état de femme (adulte)". (NdT)

¹² "may be considered as in its nonage". On pouvait traduire "peut être considérée comme étant dans son enfance". (NdT)

¹³ "for overcoming them". (NdT)

¹⁴ "a ruler". (NdT)

¹⁵ "full of the spirit of improvement" : difficile de rendre parfaitement cette formule ("rempli d'esprit de progrès"). (NdT)

¹⁶ Ou "peut légitimement" ("is warranted"). (NdT)

¹⁷ Ou "réalisation effective de cette fin". (NdT)

principe, ne peut pas s'appliquer à un état des choses antérieur au moment où les hommes deviennnent capables de s'améliorer par une discussion libre d'égal à égal ¹. Jusque là, il n'existe rien pour eux sinon l'obéissance absolue ² à un Akbar ou à un Charlemagne, s'ils sont assez chanceux pour en trouver un. Mais dès que les hommes ont atteint la capacité de se diriger vers leur propre amélioration par la conviction et la persuasion (état atteint depuis longtemps par les pays qui nous intéressent ici), la contrainte, soit sous la forme directe, soit, pour insoumission ³, par des châtiments et des sanctions pénales, n'est plus admissible comme un moyen de [réaliser] leur propre bien, et elle ne se justifie que pour la sécurité d'autrui.

Il convient de noter que je renonce à tout avantage, qui pourrait être tiré de mon argumentation, de l'idée d'un droit abstrait ⁴ comme d'une chose indépendante de l'utilité ⁵. Je considère l'utilité comme le recours ultime ⁶ pour toutes les questions d'éthique, mais l'utilité doit être [entendue] au sens le plus large, [l'utilité] fondée sur les intérêts permanents de l'homme en tant qu'être susceptible de progrès ⁷. Je prétends que ces intérêts autorisent la soumission de la spontanéité individuelle ⁸ au contrôle extérieur, [mais] seulement pour les actions de chacun en tant qu'elles concernent l'intérêt d'autrui. Si quelqu'un commet un acte nuisible pour les autres, il y a une raison *prima facie* ⁹ de le punir, par la loi, ou, là où des sanctions légales ne sont pas applicables sans danger ¹⁰, par la désapprobation générale. Il y a aussi de nombreux actes positifs, qui bénéficient à autrui, que l'individu peut être obligé de réaliser, comme de témoigner dans une cour de justice, de prendre part équitablement à la défense commune, ou à toute autre oeuvre collective nécessaire à l'intérêt de la société dont il jouit de la protection, et d'accomplir certains actes destinés à secourir un individu ¹¹, sauver la vie de son semblable, ou s'interposer pour protéger un individu sans défense contre de mauvais traitements, choses dont l'omission peut légitimement nous rendre responsables devant la société, quand c'est manifestement un devoir de l'homme de le faire ¹². Une personne peut causer un tort à autrui, non seulement par ses actions, mais aussi par son inaction, et dans les deux cas, c'est avec justice

¹ "free and equal discussion". (NdT)

² "implicit obedience" : "obéissance absolue" ou "obéissance aveugle". (NdT)

³ "for non-compliance". (NdT)

⁴ "abstract right". (NdT)

⁵ "utility". (NdT)

⁶ "as the ultimate appeal" : ce à quoi il faut faire appel en dernière analyse (c'est donc le principe d'explication). (NdT)

⁷ "man as a progressive being". (NdT)

⁸ Il est inutile de rappeler ici que "spontaneity" et "liberty" sont synonymes. La spontanéité renvoie à la volonté (voir le Latin "sponte") de l'individu, à ce qu'il *veut* faire. Il y a liberté de spontanéité (celle à laquelle Mill s'intéresse ici en délaissant la question du libre arbitre - voir le tout début du chapitre) quand l'individu peut faire ce qu'il veut faire sans contrainte et sans obstacle. C'est d'ailleurs, il faut l'avouer, le sens le plus courant du mot liberté encore aujourd'hui. (NdT)

⁹ Expression latine (employée par exemple par Sénèque) signifiant "au premier aspect", "à première vue". On pourrait traduire ici par "apparemment" : "il y a apparemment une raison de le punir". (NdT)

¹⁰ Il est difficile de dire si Mill songe ici à un événement historique ou au cas général d'un rapport de forces, dans une société politique, susceptible de rendre parfois l'application du droit délicate. (NdT)

¹¹ Littéralement "actes de bienfaisance individuelle" : traduction difficile en Français. (NdT)

¹² Phrase de signification simple mais de construction assez complexe : "things which whenever it is obviously a man's duty to do, he may rightfully be made responsible to society for not doing". Exposé clair de la non-assistance à personne en danger. (NdT)

qu'il doit rendre compte ¹ d'elles pour le dommage subi. Le second cas, il est vrai, requiert un exercice beaucoup plus circonspect que le premier. Faire que tout un chacun soit responsable du tort qu'il fait aux autres, c'est la règle; le rendre responsable des torts qu'il n'empêche pas, c'est, comparativement parlant, l'exception. Pourtant, il y a de nombreux cas assez clairs et assez graves pour justifier cette exception. Dans toutes les choses qui ont rapport avec les relations extérieures de l'individu, ce dernier est *de jure* ² responsable envers ceux dont l'intérêt est concerné, et si besoin est, envers la société qui les protège. Il y a souvent de bonnes raisons pour ne pas le tenir responsable, mais ces raisons doivent provenir de ce qu'il est opportun de faire en particulier dans le cas, soit parce que c'est un cas où il est somme toute vraisemblable qu'il agisse de meilleure façon, laissé à sa propre discrétion que contrôlé par le moyen que la société possède, vu son pouvoir de le surveiller; soit parce que la tentative d'exercer le contrôle produirait d'autres maux, plus importants que ceux qu'elle [prétend] empêcher[r]. Quand de telles raisons empêchent de faire valoir [le principe de] la responsabilité ³, la conscience de l'agent lui-même devrait intervenir et occuper ⁴ le siège vacant du juge ⁵ et protéger les intérêts des autres qui n'ont aucune protection extérieure, et il devrait se juger de la façon la plus sévère ⁶, parce que le cas ne permet pas qu'il soit responsable devant le jugement de ses semblables.

Mais il y a une sphère d'action où la société, en tant que distincte de l'individu, n'a, si tant est que ce soit le cas, qu'un intérêt indirect, sphère qui englobe la vie, et la conduite de la personne qui l'affecte seulement lui-même, ou, si elle affecte les autres, les affecte avec leur accord et leur participation libres, volontaires, sans tromperie. Quand je dis "lui-même", je veux dire directement, en tout premier lieu, car tout ce qui l'affecte lui-même, peut affecter les autres à travers lui-même ⁷; et l'objection qui peut être fondée sur cette éventualité ⁸ sera examinée dans la suite. C'est là la région propre de la liberté humaine. Elle comprend, d'abord, le domaine intime de la conscience, qui exige la liberté de conscience, au sens le plus large, la liberté de pensée et d'appréciation ⁹, l'absolue liberté d'opinion et de sentiment sur tous les sujets ¹⁰, pratiques, spéculatifs, scientifiques, moraux, ou théologiques. La liberté d'expression et de publication des opinions peut sembler être l'objet d'un principe différent, puisqu'elle appartient à cette part de la conduite d'un individu qui concerne autrui, mais, étant quasiment aussi importante que la liberté de pensée elle-même, et reposant en

¹ "in neither case he is justly accountable". (NdT)

² Expression latine signifiant "*de droit*". (NdT)

³ "When such reasons as these preclude the enforcement of responsibility". (NdT)

⁴ Le verbe occuper n'est pas dans le texte de Mill. (NdT)

⁵ "the conscience of the agent himself should step into the vacant judgment-seat". (NdT)

⁶ "all the more rigidly". (NdT)

⁷ "may affect others through himself". (NdT)

⁸ "which may be grounded on this contingency". (NdT)

⁹ "liberty of thought and feeling" : "feeling" : difficile à traduire ici. Il ne s'agit évidemment pas de la liberté de sentir (???). En laissant de côté la sphère des sens externes, le verbe "to feel" renvoie aux impressions de l'individu, à ce qu'il "sent" en lui par rapport à tel objet ou tel événement, bref à ses opinions, non en tant qu'elles seraient les résultats d'une délibération rationnelle, mais en tant qu'elles sont l'expression de son individualité. L'esprit rationaliste français (lié parfois à un oubli, voire un refus de l'individualité au nom de l'universalité rationnelle), qui imprègne la langue, rend parfois difficile la traduction du verbe et du substantif. Néanmoins, même en Français, nous faisons parfois un tel usage de "sentir" et de "sentiment" (je sens que ..., j'ai le sentiment que ...), voire de "sensation". (NdT)

¹⁰ "absolute freedom of opinion and sentiment on all subjects". (NdT)

grande partie sur les mêmes justifications ¹, elle en est pratiquement inséparable. En second lieu, le principe requiert la liberté des goûts et des aspirations ², la liberté d'organiser le plan de notre vie conformément à notre propre caractère, d'agir à notre guise tout en étant responsables des conséquences qui peuvent s'ensuivre, sans entrave venant de nos semblables, aussi longtemps que ce que nous faisons ne leur nuit pas, quand bien même ils penseraient que notre conduite est insensée, perverse, ou mauvaise ³. En troisième lieu, de cette liberté propre à chaque individu s'ensuit, dans les mêmes limites, la liberté d'association entre individus ⁴, liberté de s'unir dans un but quelconque, pourvu qu'elle n'entraîne pas des nuisances pour les autres, que les personnes associées soient supposées être majeures, et que cela se fasse sans contrainte et sans tromperie.

Aucune société dans laquelle ces libertés ne sont pas, dans l'ensemble, respectées, n'est libre, quelle que puisse être la forme de son gouvernement, et aucune n'est complètement libre là elles ne sont pas absolues et sans réserves ⁵. La seule liberté qui mérite ce nom, est celle de rechercher notre bien comme nous l'entendons, aussi longtemps que nous ne tentons pas de déposséder les autres du leur, ou d'entraver leurs efforts pour l'atteindre ⁶. Chacun est son propre gardien, pour ce qui est de sa santé personnelle, qu'elle soit physique, mentale ou spirituelle. Les hommes gagneront davantage à souffrir que les uns et les autres vivent comme bon leur semble que de contraindre chacun à vivre comme bon semble aux autres.

Bien que cette doctrine ne soit rien moins que nouvelle, et, qu'à certains, elle puisse sembler évidente ⁷, il n'existe aucune doctrine qui soit plus directement opposée à la tendance générale des opinions et des pratiques existantes. La société s'est dépensée sans compter pour tenter ⁸ (selon ses lumières) de contraindre les gens à se conformer à ses notions d'excellence personnelle et d'excellence sociale. Les anciennes républiques ⁹ croyaient avoir le droit, et les anciens philosophes les y encourageaient, de réglementer chaque partie de la conduite privée par autorité publique, sur le motif ¹⁰ que l'Etat avait un profond intérêt à [mettre en oeuvre] une discipline complète du corps et de l'esprit de tous ses citoyens. Une façon de pensée qu'on peut avoir admis dans les petites républiques entourées d'ennemis puissants, risquant constamment d'être renversées par des attaques extérieures ou par des troubles intérieurs, à qui le moindre relâchement de la force et de la maîtrise de soi pouvait être si facilement fatale qu'elles ne pouvaient pas se permettre d'attendre les effets salutaires et permanents de la liberté ¹¹. Dans le monde moderne, la plus grande taille

¹ "reasons". (NdT)

² "tastes and pursuits". Le mot "pursuit" désigne soit les occupations, la carrière, la profession, etc., soit ce qu'on poursuit, ce à quoi on aspire. Vu le rapprochement de "tastes" et de "pursuits", on peut pencher pour le second sens. (NdT)

³ "wrong". Les significations sont nombreuses. Le mot peut signifier "mauvais", "mal, selon le droit ou la morale", "incorrect", "qui a tort", "qui se trompe", "qui agit de travers", etc.. (NdT)

⁴ "of combination among individuals". (NdT)

⁵ "in which they do not exist absolute and unqualified". (NdT)

⁶ "so long as we do not attempt to deprive others of theirs, or impede their efforts to obtain it". (NdT)

⁷ "may have the air of a truism". (NdT)

⁸ Traduction peut-être un peu libre de "Society has expended fully as much effort in the attempt to". (NdT)

⁹ "ancient commonwealths". (NdT)

¹⁰ "on the ground". (NdT)

¹¹ "that they could not afford to wait for the salutary permanent effects of freedom". (NdT)

des communautés politiques, et par-dessus tout, la séparation de l'autorité spirituelle et de l'autorité temporelle (qui plaça la direction de la conscience des hommes dans d'autres mains que celles qui contrôlaient leurs affaires d'ici-bas ¹) empêchent une aussi grande intervention de la loi dans les détails de la vie privée; mais les outils de la répression morale ont été maniés avec plus d'acharnement ² contre ce qui s'écarte de l'opinion régnante sur ce qui concerne l'individu ³ et même ce qui concerne les questions sociales. La religion, le plus puissant des facteurs ayant concouru à la formation du sentiment moral ⁴, a presque toujours été gouvernée soit par l'ambition d'une hiérarchie cherchant à contrôler tous les secteurs de la conduite humaine, soit par l'esprit de Puritanisme ⁵. Et certains de ces réformateurs modernes, qui se sont violemment opposés aux religions du passé, n'ont été en aucune façon contre les églises et les sectes dans leur affirmation d'un droit de domination spirituelle; M. Comte, en particulier, dont le système social, développé dans son *Système de Politique Positive*, vise à établir (quoique que par des dispositifs plus moraux que légaux) un despotisme de la société sur les individus, dépassant tout ce qui a projeté dans l'idéal politique ⁶ des partisans de la plus sévère discipline, parmi les philosophes de jadis.

Hormis les doctrines particulières de penseurs isolés, il y a aussi largement dans le monde une tendance croissante à étendre indûment les pouvoirs de la société sur les individus, par la force de l'opinion, et même par celle de la législation, et, comme la tendance de tous les changements qui ont lieu dans le monde est de renforcer la société, et de diminuer le pouvoir de l'individu, cet empiètement n'est pas de ces maux qui tendent spontanément à disparaître, mais au contraire de ceux qui se développent de façon de plus en plus inquiétante ⁷. Le penchant des hommes, qu'ils soient dirigeants ou concitoyens ⁸, à imposer leurs propres opinions et inclinations comme une règle de conduite pour les autres est si énergiquement soutenu par des sentiments, les meilleurs comme les pires, qui tiennent à la nature humaine, qu'il n'est guère jamais tenu dans des limites sinon parce que le pouvoir fait défaut. Et comme le pouvoir ne s'affaiblit mais croît, à moins qu'un rempart ⁹ ne se dresse devant le mal, nous devons nous attendre, dans le présent contexte mondial, à le voir augmenter.

Il sera commode pour l'argumentation, au lieu d'entamer tout de suite la thèse générale, de se limiter, en premier lieu, à une seule de ses branches, où le principe ici affirmé est, non pas totalement mais jusqu'à un certain point, reconnu par les opinions courantes. Cette branche est la Liberté de Pensée, qu'il est impossible de séparer de ses soeurs, la liberté de parler et la liberté d'écrire ¹⁰. Bien que ces libertés, pour une part considérable, constituent une partie de la morale politique de tous les pays qui professent la tolérance religieuse et la liberté des institutions, les fondements, tant philosophiques que pratiques, sur lesquels elles reposent, ne sont peut-être

¹ "their worldly affairs". (NdT)

² "but the engines of moral repression have been wielded more strenuously". (NdT)

³ "in self-regarding". (NdT)

⁴ "moral feeling". (NdT)

⁵ Mouvement religieux favorable au retour à un christianisme pur et à une morale rigoureuse. (NdT)

⁶ "in the political ideal". (NdT)

⁷ "to grow more and more formidable". (NdT)

⁸ "whether as rulers or as fellow-citizens". (NdT)

⁹ Mill dit "une barrière". (NdT)

¹⁰ Interprétation de "impossible to separate the cognate liberty of speaking and of writing". (NdT)

pas si connus par l'opinion publique ¹, ni si sérieusement estimés à leur juste valeur par les leaders ² de cette opinion, qu'on pouvait s'y attendre. Ces fondements, quand ils sont bien compris, sont d'une application beaucoup plus large qu'une simple division du sujet, et un examen minutieux de cette partie de la question se révélera être la meilleure introduction au reste. Ceux pour qui rien de ce que je dois dire à ce sujet n'est nouveau, voudront bien, je l'espère, m'excuser, si je m'aventure à débattre encore une fois d'un sujet qui, depuis maintenant trois siècles, a été si souvent l'objet de débats.

¹ "the general mind". (NdT)

² Le mot est entré dans les dictionnaires français il y a déjà plusieurs décennies. (NdT)

De la liberté

Chapitre II

De la liberté de pensée et de discussion

[Retour à la table des matières](#)

De la liberté

Chapitre III

De l'individualité comme l'un des éléments du bien-être

[Retour à la table des matières](#)

De la liberté

Chapitre IV

Des limites de l'autorité sur l'individu

[Retour à la table des matières](#)

De la liberté

Chapitre V

Applications

[Retour à la table des matières](#)